

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Le mardi 24 janvier 2023 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTÉ, dûment convoqués le 19 janvier 2023, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C.Faure , G.Bashford, M.Chevreux, F.Ramine, , M.J Lance, D.Privat, T. Dufraix , F.Ladeuil, C. Landrevie, A.Montoriol, JLuc Bernard, R.Lestang

Absents et excusés : Sonia VIDOTTO (procuration à C. FAURE), Isabelle FAURE (procuration M. CHEVREUX), JMichel CHINOUILH (procuration à R. LESTANG).

Présents : 12

Absents : 3

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures 35 minutes, Rémy Lestang a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- 1) **Renouvellement convention fourrière SPA**
- 2) **Nouvelles modifications horaires éclairage public**
- 3) **Bouclier tarifaire marché électricité**
- 4) **Point sur les travaux**
- 5) **Information sur courriers et prises de décision**
- 6) **Devis travaux d'entretien maison EPF ancienne boulangerie**
- 7) **Questions diverses**

* * * * *

1) Renouvellement convention fourrière SPA

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du renouvellement de la convention fourrière pour 2023. Après consultation des tarifs proposés par les SPA de Bergerac et Périgueux, la SPA de Bergerac est retenue. Le prix s'élève à 0,90 € par habitant.

2) Nouvelles modifications horaires éclairage public

Suite à la délibération prise en date du 22 juillet 2022 concernant l'extinction partielle de l'éclairage public, le conseil décide de modifier les horaires de coupure.

Les nouveaux horaires d'extinction totale applicables à partir de février 2023 seront de 21 heures à 06 heures 30 le lendemain sauf sur 3 lampadaires.

3) Bouclier tarifaire marché électricité

Mme le Maire rappelle que la commune est membre du groupement d'achat d'énergie, éligible aux dispositifs de soutien mis en place par l'Etat pour l'accompagner face à l'envolée des prix de l'électricité. Ces dispositifs « boucliers tarifaires » permettront de limiter la hausse des prix. Afin de bénéficier de ces aides, une attestation d'éligibilité doit être envoyée à chaque fournisseur d'électricité titulaire des contrats.

Thierry DUFRAIX, adjoint aux travaux, s'occupe à mener à bien ce dossier.

4) Points sur les travaux

Construction de la Halle : les travaux sont en cours et les délais doivent être respectés. Fin des travaux prévus en mai 2023.

Entretien chemin rural : suite au débardage du bois sur un chemin rural sortant sur le D 710, l'entreprise forestière livrera un camion de cailloux et Didier Privat étalera ces pierres.

5) Information courriers et prises de décisions

Suite au dernier courrier reçu de la part de l'avocat de la commune et après lecture, le conseil municipal décide d'émettre le titre exécutoire.

6) Devis travaux entretien maison EPF ancienne boulangerie

Suite à la réception d'un devis de mise en sécurité de l'ancienne boulangerie, le conseil municipal demande des renseignements complémentaires sur le montant de la prestation proposée.

Quant aux travaux d'aménagement en nouveau commerce et logement, l'étude est toujours en cours.

7) Questions diverses

- Repas des aînés et bénévoles : il est fixé au dimanche 12 février 2023. Les invitations seront distribuées par les élus en fonction de leur secteur géographique.
- Caravane « Terre de Jeux 2024 » : cette animation sportive permet de promouvoir les jeux olympiques et paralympiques de 2024 et concerne les jeunes. Les activités proposées se dérouleront durant les vacances scolaires 2023. Afin d'accueillir cette animation, la commune candidate pour recevoir cette « caravane ».
- Création d'une piste cyclable : lecture de l'étude du Grand Périgueux sur l'implantation d'une piste cyclable permettant la jonction entre les communes de La Douze – Lacropte – Cendrieux. Le conseil municipal prend acte du projet de tracé du futur parcours en empruntant des chemins ruraux.
- Lotissement SPLA : les frais financiers relatifs à ce projet restent à la charge de la commune et s'élèvent à 2 117,78 €. Le conseil municipal accepte de mandater ses honoraires.

L'ordre du jour est levé à 21 heures 30.